Email: Ville: Nom: Prénom Code Postal Fonction Adresse élective (pour les élus Commune de Collectivité territoriale : Conseil régional : Conseil général Nombre d'habitants communaux): Signature du responsable Signature 습 canditat à la journée CACHET

au FIAP -

Bulletin d'inscription

بو

മ

journée

(valant convention simplifiée de formation)

×

et l'accès aux droits des étrangers. Analyser et comprendre pour agir. organisée par Formation et citoyenneté l'ASIAD et le GISTI.

élu(e)s auprès de la Préfecture du Val-de-Marne 94)

Bulletin à renvoyer par courrier posta ou par télécopie au 01 43 79 32 09.

## Le droit à la formation des élu(e)s

La loi n° 92-108 du 3 fév rier 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux prévoit notamment dans son titre II un droit des élu-e-s locaux à la formation, les frais de formation de l'élu-e constituant une dépense obliga to i re pour les collectivités.

Cette loi insère au Code Général des Collectivités Territoriales les articles 2123.12 et suivants qui en précisent les modalités et les aspects pécuniaires, afin que chaque élu-e, bénéficiaire ou non d'une indemnité de fonction, puisse exercer son droit à la formation sous réserve que celle-ci soit dispensée par un organisme agréé, ce qui est le cas de *Formation et citoyenneté*.

**Nous demandons** à chaque élu-e, pour éviter toute difficulté liée à l'engagement des dépenses, de faire viser, pour accord, le bulletin d'inscription joint.

Les frais de transport et d'hébergement éventuels devront faire l'objet d'une demande de remboursement directe, par chaque élu-e, auprès de sa collectivité.

**En cas de désistement,** si *Formation et citoyenneté* n'est pas prévenue une semaine avant le stage, celui-ci sera facturé à hauteur de 50%.

Le coût de cette prestation sera facturé par Formation et citoyenneté sur la base de tarifs préférentiels établis par solidarité entre petites et grandes collectivités.

Tarifs pour la journée: Elu(e)s et agents territoriaux des communes de :

– moins de 1 000 habitants	400 €
- de 1 000 à 3 500	500 €
– de 3 500 à 5 000	650 €
– de 5 000 à 10 000	700 €
- de 10 000 à 20 000	800 €
– de 20 000 à 50 000	850 €
– de 50 000 à 100 000	900 €
– plus de 100 000	1 000 €

Conseillers Généraux et Régionaux

Les tarifs comprennent les frais de formation et les déjeuners, un abonnement d'un an à la revue « Plein Droit » ainsi qu'aux documents des collections « Cahiers juridiques », « Notes juridiques » et « Notes pratiques » publiés par le Gisti.

1 000 €



Siège administratif 21 ter, rue Voltaire – 75011 PARIS Tél: 01 43 79 09 23 – Fax: 01 43 79 32 09 E-mail: contact@formationcitoyennete.org Web: www.formationcitoyennete.org

et

### l'ASIAD

(Solidarité et Information pour l'Accès aux Droits)

21 ter, rue Voltaire - 75011 PARIS http://www.asso-asiad.org

## le GISTI

(Groupe d'Information et de Soutien des Immigrés)

3, villa Marcès - 75011 PARIS http://www.gisti.org

vous proposent une journée de formation sur le thème :

# Les élus locaux et l'accès aux droits des étrangers

Analyser et comprendre pour agir

Jeudi 15 mars et vendredi 16 mars 2007

Au FIAP

30, rue Cabanis - 75014 paris Métro : Saint-Jacques ou Glacière

RER: Denfert-Rochereau

## Les élus locaux et l'accès aux droits des étrangers Analyser et comprendre pour agir

Jeudi 15 mars 2007		Vendredi 16 mars 2007		
	9h30	Accueil	9h00	Les lois « Sarkozy I et II » modifiant le CESEDA et l'influence du droit com- munautaire
	10h00	Les politiques d'immigration et d'intégration des étrangers en France : - l'expérience du passé - le poids des représentations - Le Contrat Urbain de Cohésion Social ( CUCS ) 2007 – 2009	10h00	Le rôle du maire en matière d'entrée et de séjour des étrangers en France : - l'entrée sur le territoire - la procédure de regroupement fami- lial - l'attribution du titre de séjour
	12h30	Questions - Débats	11h00	L'état civil des étrangers : - l'état civil
	13h00	Déjeuner		- le mariage
	14h30	L'accompagnement des parcours d'in- tégration / quels outils ?		Questions - Débats
		- le contrat d'accueil et d'intégration /	12h30	Déjeuner
		les parcours d'intégration - l'accès aux droits fondamentaux : logement, éducation, santé, emploi l'accès et l'exercice de la citoyenne- té dans la société : vie de la cité, élec-	14h00	Les politiques sociales communales et les étrangers : - l'aide sociale légale et l'aide sociale facultative - l'égalité de traitement
		- Analyse de cas pratiques	15h00	La scolarisation des enfants étrangers : - la scolarisation avant 6 ans
	16h30	Intervention d'un élu à partir de son expérience locale		- la scolarisation entre 6 et 16 ans - la scolarisation après 16 ans
	17h30	Questions - Débats	16h00	Evolutions et nouveaux enjeux : quel avenir ? Questions - Débat.
	18h00	Clôture	17h00	Clôture

## Intervenants:

- Claudia Charles : Juriste, Groupe d'Information et de Soutien des Immigrés
- **Mamadou M'Bodje** : Chef de Projet, Association de Solidarité et d'Information pour l'Accès aux Droits des étrangers non communautaires.

## Formation et citoyenneté 21 ter, rue Voltaire 75011 Paris

